



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2020-03017

PUBLIÉ LE 19 MARS 2020

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-03-17-004 - Arrêté de délégation de signature du CHIC Amboise  
Chateau-Renault (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-03-17-004

Arrêté de délégation de signature du CHIC Amboise  
Chateau-Renault

**DECISION N° 2020-26**

**Portant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise - Château-Renault,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles D 714-12-1 à D 714-12-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise-Château-Renault en date du 26 décembre 2019

**Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal  
Amboise – Château-Renault, Frédéric MAZURIER,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente et totale de signature est donnée à **Madame Christine VENHARD**, Directrice Adjointe du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise – Château-Renault, à l'exception des sanctions disciplinaires, en l'absence du chef d'établissement.

**Article 2** : Madame VENHARD ne peut déléguer sa signature sans l'accord du Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal.

**Article 3** : La présente décision prend effet le 18 mars 2020 et se substitue à toute décision antérieure relative au même objet. Elle peut être retirée à tout moment.

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au Conseil de surveillance et transmise au receveur du CHIC ; elle sera rendue publique par affichage dans les locaux du CHIC et diffusée sur le site Intranet et Internet de l'établissement.

**Article 5** : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

A Amboise, le 17 mars 2020

Vu et accepté,

  
C. VENHARD

Le Directeur

  
F. MAZURIER



Destinataires :

- Monsieur le Directeur / Madame la Trésorière Principale
- Madame VENHARD